

## **INFORMATION**

Merci de signaler tout changement de situation dans un délai d'un mois, conformément à l'article 4.5.3 du Règlement de collecte en vigueur en joignant les justificatifs suivants :

- Une copie de l'attestation notariale dans le cas d'une vente ou acquisition d'un bien immobilier,
- Une copie de la remise des clés dans le cas d'une nouvelle construction,
- Une copie du bail d'entrée ou de l'état des lieux de sortie dans le cas d'une location.

## Vous pouvez faire parvenir ces informations soit :

- Par courriel à l'adresse suivante : environnement@ccvalessonne.com
- Par courrier à l'adresse suivante : CCVE Parvis des Communautés BP 29 91610 BALLANCOURT-SUR-ESSONNE
- Via le portail citoyen du Val d'Essonne : https://www.espace-citoyens.net/valessonne

## Communauté de Communes du Val d'Essonne

Lundi : de 9h-12h et 14h-18h / Mardi : de 09h-12h / Mercredi : de 09h-12h et 14h-18h00

Vendredi : 9h-12h et 14h-17h00

Parvis des communautés - 91610 Ballancourt-sur-Essonne

environnement@ccvalessonne.com - 01 64 93 21 20 - www.valessonne.fr